

PARTICIPANT.ES

	PRESENTIEL :	VISIOCONFERENCE :
Pour l'AFOC		Barbara Thocquenne (administratrice)
Pour la CLCV	Joelle Grille (membre permanente)	-
Pour la CNL	Paul Pinchon (administrateur)	Marie-Blanche Fernandez (invitée)
Pour la CSF	Christian Dechenes (membre permanent)	-
Pour la CGL		-
Pour INDECOSA-CGT	Jean-Luc Bizeul (administrateur)	-
Pour le DAL HLM		-
Pour I3F	Bruno Rousseau Stéphane Ducret Julia Deschamps Caroline Landeau	-

Compte tenu du contexte Covid-19, la réunion s'est tenue en partie en présentiel (1 représentant.e par association maximum) et en partie en visioconférence.

ORDRE DU JOUR :

- Les points suivants ont été abordés :**
- **Point n°1 : SUIVI DES ACTIONS ENGAGEES DANS LE CADRE DE LA CHARTE**
 - o Actions sociales (Bilan des campagnes d'appels aux locataires vulnérables, actions d'accompagnement en direction des locataires en difficultés, accompagnement des publics spécifiques)
 - o Indicateurs (Pré-contentieux, primo-débiteurs, 1^{ère} relance, plans d'apurement, perception aide FSL maintien)
 - o Communication (Messages spécifiques difficultés économiques, jeu concours solidarité & entraide)
 - **Point n°2 : CHARGES**
 - o Bilan des charges récupérables
 - o Avancement des régularisations 2019 sur 2020
 - **Point n°3 : AUTRES SUJETS**
 - o Point bilan d'activités et budget du Plan de Concertation Locative
 - o Communication de la liste des DD/RH/RT aux membres du CRCL
 - o Identification des membres du CRCL auprès du SC3F

Document présenté et remis en séance : « CRCL 9 JUILLET 2020 - Suivi Charte d'engagement »

REMARQUES/QUESTIONS/DECISIONS :

POINT N°1 – SUIVI DES ACTIONS ENGAGEES DANS LE CADRE DE LA CHARTE

Concernant les actions sociales réalisées :

CNL : Combien de locataires pourront bénéficier de l'aide de 300€ mise en place par Action Logement pour les personnes aux chômages ou en perte de revenus pour payer leur loyer ou leur crédit ? Certains locataires espèrent pouvoir en profiter.

→ **Réponse I3F :** L'annonce de cette aide a été faite très récemment (15 juin). Nous n'avons pas assez de recul pour le moment mais nous reviendrons vers les associations avec des éléments lors de nos prochaines réunions de suivi. Toutefois, pour que cette aide soit accordée, il est nécessaire de répondre à plusieurs critères. Les informations sont disponibles au numéro 0970 800 800 de 9h-17h30, du lundi au vendredi (appel non surtaxé) et sur le site d'action logement <https://www.actionlogement.fr/aide-urgence-logement-locataires>.



Info post CRCL : il ne sera pas possible d'avoir les statistiques pour I3F car dans l'outil de déblocage, le nom du bailleur n'apparaît pas. L'aide est versé directement au profit du locataire.

CLCV : Pour bénéficier de l'accompagnement mis en place dans le cadre de la charte, est-ce que 3F va vers les locataires ou est-ce à eux de venir vers 3F ?

→ **Réponse I3F :** Nous formons et informons les équipes pour qu'elles aillent vers les locataires et qu'elles puissent actionner les dispositifs adaptés.

CNL : Est-ce que 3F a une idée de la répartition géographique de l'accompagnement des publics spécifiques (femmes victimes de violences conjugales, locataires présentant des troubles de santé mentale) ?

→ **Réponse I3F :** Oui, à l'échelle d'un département.

Concernant les indicateurs présentés :

CNL et CLCV : La baisse du nombre de primo-débiteurs est surprenante. Est-ce qu'il pourrait s'agir d'une erreur statistique ?

→ **Réponse I3F :** Cette baisse est le résultat de l'ensemble des mesures prises par 3F (Aller vers + appels des locataires par les équipes).

INDECOSA-CGT : A la suite à la dématérialisation des avis d'échéance, certains locataires n'ont pas pu consulter leurs avis d'échéance car ils n'avaient plus accès à leur propre boîte mail (changement d'adresse mail ou mot de passe oublié).

→ **Réponse I3F :** Nous indiquer les locataires concernés.

CNL : Les avis d'échéances de juin sont arrivés plus tard que d'habitude.

→ **Réponse I3F :** Cela a été la conséquence de plusieurs facteurs : retard du prestataire qui imprime les avis d'échéance + La Poste. Cela ne devrait pas se reproduire avec les avis d'échéance de juillet.

CNL : Quid des expulsions ?

→ **Réponse I3F** : Durant la crise sanitaire, 3F a suspendu toutes les procédures contentieuses et ce jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire prévu le 10 juillet. La reprise des procédures contentieuses ne pourra avoir lieu sans que l'ensemble des mesures de prise de contact et d'identification des difficultés du locataire n'aient été mises en œuvre. Il convient toutefois de distinguer les anciennes procédures stoppées au début de la crise sanitaire, qui concernent des dettes anciennes, et le traitement des nouveaux impayés qui seraient nés pendant cette crise.

En vertu de la charte d'accompagnement des locataires en fragilité économique liée à la période du COVID 19 signée le 24/06/2020 par I3F :

- Aucune expulsion de locataires « de bonne foi » ne sera effectuée avant le démarrage de la trêve hivernale 2020-2021 [du 1er novembre 2020 au 31 mars 2021]. La bonne foi se caractérise notamment pour les personnes qui adhèrent à l'accompagnement et à la mise en place des solutions sociales à leurs difficultés.
- La reprise des expulsions sera effective pour les situations de troubles de voisinage, d'occupation de logement avec effraction, d'agressions envers nos personnels.
- Pour les autres procédures d'expulsions engagées avant la crise Covid-19, un examen individuel du dossier sera opéré.

Concernant la communication :

Toutes les associations : Les affiches sur le jeu concours Instagram « solidarité et entraide » n'ont pas été vues dans les halls

→ **Réponse I3F** : Nous allons faire le point avec le service com et les équipes



POINT N°2 – CHARGES

CNL : Concernant l'évolution du coût du chauffage en logements collectifs, 4 majors se partagent les contrats de l'Ile-de-France et il y a des différences de coût selon les départements. Par exemple, le coût a augmenté sur Vinci sur un certain nombre de programmes.

→ **Réponse I3F** : Nous ferons un zoom à ce sujet lors d'une prochaine commission qualité de service avec le Responsable Equipement et Energie de 3F. globalement, les couts ont plutôt baissé.

CLCV : Le fioul et le gaz ont fortement baissés en mars et en avril. Est-ce que les prestataires vont appliquer ça dans leur prix ?

→ **Réponse I3F** : Il y a des clauses de révision dans nos contrats. Normalement, les locataires devraient bénéficier de cette baisse. Nous vérifierons ce point avec la DGRDI.



POINT N°3 – AUTRES SUJETS

CNL : Est-il encore possible de proposer des actions pouvant être soutenues par le Département Cohésion et Innovation Sociale (DCIS) en complément du PCL, pour l'année 2020 ?

→ **Réponse I3F** : Comme prévu dans le PCL, les associations peuvent proposer des actions dans le cadre des appels à projets du DCIS. Toutes les informations sont disponibles sur le site internet 3F : <https://www.groupe3f.fr/actualites/locataires>

En 2019, 13 projets ont été financés, pour un montant total de 19 300€ (soit 0.15€ par logement).

En 2020, 8 projets ont été financés pour le moment, pour un montant de 14 900€ (soit 0.11€ par logement)



Le prochain CRCL aura lieu le lundi 21 septembre 2020 de 17h30 à 19h00.